

Retrouvez tous les numéros du bulletin [AGROSAONE](#) et consultez également le [BSV Grandes Cultures](#)

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

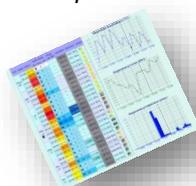


METEO

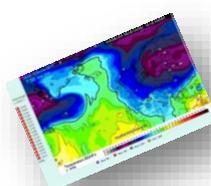
Il est tombé de 12 à 33 mm cette semaine.

Sur les stations de Frotey et Chargey, avec des cumuls de 478 et 437 mm entre le 01/01 et 01/10, l'année 2019 est l'année la plus sèche depuis 2010.

Pluie et températures



Modèles



2019 – pluviométrie et températures



2019 POSTE	70									
	CHARGEY LES GRAY		RIOZ		VENISEY		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
Mois	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)								
Janvier	2,0	39,4	1,6	54,2	1,9	45,0	1,5	51,8	1,7	68,4
Février	6,4	16,6	6,2	28,4	5,6	24,8	7,1	25,0	5,6	25,2
Mars	8,7	56,6	8,2	92,8	8,1	60,2	8,7	55,2	8,0	89,8
Avril	10,4	75,0	9,8	63,2	9,9	70,0	10,4	67,6	9,7	76,0
Mai	12,4	46,0	11,9	62,6	12,0	74,0	12,4	56,8	11,9	70,2
Juin	20,2	75,3	19,8	86,8	19,4	106,3	20,7	80,8	19,5	68,8
Juillet	22,2	44,5	21,7	48,8	21,2	16,2	22,2	32,4	21,2	53,7
Août	20,8	44,9	20,4	87,8	20,3	21,4	21,2	68,3	20,0	64,3
Septembre	17,0	39,2	16,7	42,4	16,2	41,4	16,9	40,4	16,4	35,8
Octobre	12,4	23,2	12,0	33,2	12,3	17,8	12,3	10,8	11,8	32,8
Novembre										
Décembre										
Total	13,2	460,7	12,8	600,2	12,7	477,1	13,3	489,1	12,6	585,0



Stades et état des cultures

Colza associé – le nyger fleurit



Les colzas poussent toujours.

On connaît maintenant le peuplement final dans beaucoup de parcelles. Mis à part quelques ressemis tardifs, actuellement au stade cotylédons, pour lesquels il est difficile de savoir si on retrouvera le colza au printemps...

Finalement, très peu de parcelles devront être remplacées.

Voir tableau des cultures de remplacement :

HERBICIDES / COLZA	CULTURES POSSIBLES																			Remarques										
	Avoine hiver	Avoine printemps	Betteraves	Blé tendre hiver	Chanvre	Colza de ptps	Féverole d'hiver	Féverole de ptps	Lentilles	Lin oléa. hiver	Lin oléa. ptps	Luzerne	Mais	Millet	Moha	Moutarde	Orge printemps	Orge d'hiver	Pois chiche		Pois printemps	Pois d'hiver	Ray grass	Sarrasin	Soja	Sorgho	Tournesol	Trèfle	Vesce	
Napropamide																														
ALABAMA				*												?	*													*Délai minimum de 120 jours
ALTIPLANO DAMTEC																														
ATIC AQUA											*																			*Délai de 200 jours
AXTER																														
BUTISAN S																														
CALLISTO																														
CENT 7 (automne)																														
CLERANDA / CLERAVO / CLEVARIS				*																							**			*Délai de 120 jours **Pour le Tournesol Clearfield® et Express sun possible sans labour
COLZOR TRIO																														
FOX																														
IELO													*										**			*	***			*Délai de 3 mois avec labour ou 4 mois sans **Délai de 6 mois avec labour ***Délai de 5 mois
LONTREL SG								*				*									*				*	**	*	*		*Délai de 4 mois minimum **Délai de 140 jours et augmenter densité de semis
MOZZAR / BELKAR			*																							*				*Délai de 4 mois à 0,25 l ou 5 mois au-dessus
NERO			*															*			*									*Travail du sol sur 10 cm minimum
NIMBUS																														
NOVALL																														
RAPSAN TDI + CENTIUM 36S				*					*								*													*Délai de 120 jours
SPRINGBOK		*		*			**	**			?					?	*			**	**									*Délai minimum de 140 jours **Pour les cultures non destinées à l'alimentation humaine
SUCCESSOR 600																														
TANARIS / SOLANIS																														
KERB FLO												*										*								*Délai de 3 mois avec labour et 4 mois sans **Délai de 6 mois avec labour

 Informations insuffisantes
 Aléatoire
 Déconseillé
 Possible si travail du sol profond
 Possible sans restrictions

Source : Terres Inovia, CA21 et firmes

DESHERBAGE

Photo du 23/09...

Les vulpins lèvent et poussent dans ce colza



...photo du 30/09



...photo du 7/10



Ray grass désherbés 2 fois avec une dose homologuée de Pilot puis une dose homologuée de [Centurion R](#). Seul le [propyzamide](#) permettra de maîtriser ces ray-grass.

Levée de ray-grass et blé dans un colza au stade cotylédons à 1 f. Appliquer [Centurion R](#) à 0.5 L/Ha rapidement. S'il n'est pas efficace sur Ray-grass, il détruira les repousses de blé



Repousses de blé désherbées trop tard ! Elles ont étouffé le colza.



Les dicotylédones lèvent dans ce colza non désherbé : coquelicots, géranium, sanves, gaillets...

Une micro-dose de MOZZAR (0.15 L/Ha) dans une semaine pourra détruire la grande majorité des levées. Seules les sanves passeront au travers et nécessiteront un passage spécifique de Callisto à 0.1 L/Ha



Conseil

En fonction de la flore présente, un désherbage uniquement à base de [IELO positionné en novembre](#) peut suffire (efficace sur matricaire, bleuet, laiteron, légumineuses, coquelicot, géraniums et sur graminées).

Attendre que les dicotylédones lèvent dans les colzas non désherbés pour utiliser les herbicides type [MOZZAR](#). [MOZZAR](#) peut être mélangé avec [KERB FLO](#) ou avec un antigraminée foliaire.

Il est également trop tôt pour désherber les colzas Clearfield.

Programmes désherbage dicotylédones : [Voir bulletin Agrosaône N°23](#)

Insectes

CBT dans une cuvette



Grosse altise sur feuille



Petites altises sur feuille



Témoin non traité petites altises



Captures de grosses altises en Haute-Saône

Commune	Variete	Date semis	Nbre de captures de la semaine	Captures cumulées depuis le début du vol
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	PAMELA	22/08/2019	2	3
BOUGNON	TREZZOR, amazonite, addition	23/08/2019	2	32
CHASSEY-LES-MONTBOZON	TREZZOR	24/08/2019	4	34
CHOYE	HAROME	29/08/2019	2	39
CORNOT	ADDITION	23/09/2019	3	13
CUGNEY	ARCHITECT	25/08/2019	3	45
FILAIN	FELICIANO KWS	17/08/2019	2	3
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	melange	29/07/2019	2	2
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	mambo	21/08/2019		2
HUGIER	imperial clearfield	23/08/2019	3	26
MONT-SAINT-LEGER		20/08/2019	3	40
PESMES	ARCHITECT + PT	25/08/2019	3	20
RIOZ	HAROME	23/08/2019		3
ROCHE-ET-RAUCOURT	melange	27/07/2019		4
SORNAY	ALICANTE - ALLIBABA	05/08/2019	2	8
VILLEFRANCON	TEMPTATION	25/08/2019	1	4
VILLERSEXEL	HARPEGE	26/08/2019		8

Conseil

Les *petites altises* sont toujours actives, des bordures sont à nouveau envahies après avoir été ressemées. **Surveillez les parcelles.**

Le vol de grosses altises est en diminution.

Le vol de charançon du bourgeon terminal semble débuter, de 1 à 3 captures sur quelques cuvettes. Le vol devrait réellement débuter cette fin de semaine.

Pour l'instant, aucune intervention insecticide à prévoir.

Quelle stratégie insecticide pour les semaines à venir ?

1 - Sur les gros colzas, l'impatte insecticide pourra être envisagée. Les pieds de colzas doivent peser plus de 50g.

Gros colzas = le risque charançons est nul.

Il conviendra cependant de vérifier en novembre et décembre la croissance du colza et s'il y a moins de 5 larves de grosse altise par pied.

Plante de 80 g



Plante de 100 g



Plante de 70 g



Plante de 140 g



2 - Sur les petits colzas, il y a un risque charançon et grosse altise. Les pieds de colzas pèsent moins de 50g. Un traitement est à prévoir lorsque le pic de vol de Charançon du Bourgeon Terminal sera atteint. Nous vous informerons dans les prochains bulletins.

Plante de 10 g



Plante de 30 g



Plante de 50g



Plantes de 2 à 10 g



Plantes de 25 - 30 g



Plantes de 50g



3 - Sur tous les colzas situés dans les secteurs où des attaques préjudiciables de grosse altise ont été observées dans les colzas récoltés en 2019, un traitement est à prévoir lorsque le pic de vol de Charançon du Bourgeon Terminal sera atteint. Nous vous informerons.

Quels insecticides utiliser ?

Ce qu'il faut savoir :

- La lutte insecticide contre les charançons vise les adultes avant qu'ils ne pondent (la lutte contre les larves de charançon n'est pas possible).
- La lutte insecticide contre les grosses altises se raisonne en 2 étapes :
 - o La lutte contre les adultes si nécessaire en même temps que les charançons
 - o La lutte contre les larves si plus de 5 larves par pied en novembre ou décembre en fonction de la taille du colza et des sommes de température. Une réévaluation au printemps peut parfois être nécessaire. La lutte contre les larves de grosses altises est possible car elles rentrent et sortent de la plante, on dit qu'elles sont au « stade baladeur ».

Raisonnement des interventions et stratégies possibles

	Au moment du pic de vol charançon, environ 25/10	En novembre – décembre, après avoir évalué le nombre de larves de grosses altises par plante	Commentaires
Gros colza, moins de 20 captures de grosses altises en cuvette, zone sans problèmes grosses altises	Impasse	Impasse si moins de 5 larves par plantes	
	Impasse	BORAVI WG 1 kg/ha + Neutral 0.05 l/ha Si plus de 5 larves par plantes	
Petit colza et / ou zone à risque grosse altise	BORAVI WG 1 kg/ha + Neutral 0.05 l/ha	BORAVI WG 1 kg/ha + Neutral 0.05 l/ha Si plus de 5 larves par plantes	2 applications possibles par campagne de BORAVI WG
	DASKOR 440 0.625 L/Ha	BORAVI WG 1 kg/ha + Neutral 0.05 l/ha Si plus de 5 larves par plantes	Etant donné qu'une seule application par campagne de DASKOR 440 est possible, cet insecticide est à réserver pour les zones à risque méligèthes au printemps.
	Pyréthroïde classique et pas chère pour lutter contre les charançons	BORAVI WG 1 kg/ha + Neutral 0.05 l/ha Si plus de 5 larves par plantes	

Pour toutes les interventions insecticides, **laissez des témoins non traités !**



Stades et état des cultures

Les semis ont commencé.

Semis du 30/09 – le blé pointe



*Attention aux pucerons sur semis précoces.
Colonies de *Rhopalosiphum padi* sur le maïs
à côté du blé*



La technique du faux semis et le décalage de la date de semis

[Voir bulletin Agrosaône N°24](#)

Les pluies retardent les semis et font lever les vulpins.

Les vulpins, les bromes et les ray-grass lèvent massivement dans beaucoup de parcelles non semées.

C'est ce genre de parcelle qu'il faut semer le plus tard possible après avoir détruit tous ces vulpins.

Une destruction mécanique laissera encore beaucoup de vulpins.

Le glyphosate, avec un mode d'action spécifique, permet de détruire les vulpins et ray-grass résistants aux herbicides à mode d'action foliaire. 360g / ha de glyphosate bien adjuvanté, appliqué juste avant le semis, permettra de maîtriser ces graminées.

Au regard des levées importantes, une stratégie de désherbage avec des herbicides à mode d'action racinaire est indispensable.

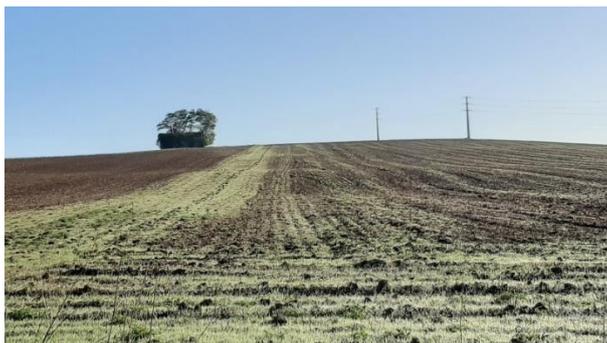
Levée de vulpins



Levée de Ray-grass



Levée de vulpins et bromes



Destruction mécanique des vulpins sur la fourrière d'une parcelle sableuse



Privilégier les destructions mécaniques dans les bassins d'alimentation de captages !

Dés herbage en interculture - Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté



Optimiser l'efficacité du glyphosate

Pour garantir une efficacité maximale du glyphosate, il convient de respecter quelques règles d'utilisation :

- ▲ **Intervenir au bon stade**
- ▲ **Traiter en bonnes conditions**
 - temps calme (vent < 19 km/h ou niveau 3 sur l'échelle de Beaufort)
 - hygrométrie > 70 % (facteur prépondérant, amélioré s'il est à 90 %), possible sur faible rosée
 - température comprise entre 15 et 25°C, éviter les applications sur sols froids (sur vivaces, la température du sol influence l'efficacité du traitement)
 - délai avant la pluie de 1 à 6 h (variable selon les spécialités)
 - éviter les stress hydriques et préférer les applications sur sols humides
 - traitements sur chaume : lors des périodes où l'hygrométrie est faible et les températures élevées préférez les traitements matinaux pour bénéficier de la rosée.
- ▲ **Privilégier les applications à bas volumes : 100 l d'eau /ha maximum**
- ▲ **Limiter les risques de dérive** : utiliser des buses anti-dérives et si possible un adjuvant qui possède la mention « limitation de la dérive » (ex : HELIOSOL).
- ▲ **Prendre en compte la dureté de l'eau** : Les ions calcium inactivent les molécules de glyphosate, ce qui nuit à l'efficacité du traitement. Pour limiter ce phénomène, utiliser préférentiellement du sulfate d'ammonium (spécialité autorisée pour l'usage en bouillie herbicide, de type ACTIMUM). (100 g de sulfate d'ammonium neutralise 100 ppm de calcium dans 100 l d'eau)
- ▲ **Utiliser des adjuvants adaptés**
 - Bien que de nombreuses spécialités contiennent des surfactants, l'ajout d'adjuvant permet d'améliorer et de régulariser l'efficacité du glyphosate, surtout à faible dose et à faible volume. Le glyphosate pénètre dans les plantes avec l'eau (il est hydrophile).
 - L'huile (hydrophobe) est donc un adjuvant qui présente peu d'intérêt.
 - Le sulfate d'ammonium est l'adjuvant indispensable pour son effet sur la dureté de l'eau et son effet « hygroscopique » (maintien de l'hygrométrie autour de la gouttelette de pulvérisation).
 - Les mouillants (HELIOSOL) ou adjuvants acidifiants (ELTON) sont possibles mais préférez les adjuvants cationiques (REGAIN, SILWETT L77, SURF 2000...).
- ▲ **Attention** : Certains mouillants améliorent mieux l'efficacité du glyphosate que d'autres : HELIOSOL et SURF 2000 sont supérieurs à LI 700 ou SILWETT L77 ou GONDOR. Ne pas utiliser d'EPSOTOP (le Mg neutralise le glyphosate).

En conclusion, on peut retenir à titre d'exemple d'utiliser les adjuvants suivants : SURF 2000 0,1 % + ACTIMUM 0,5 à 1% ou HELIOSOL 0,2 % + ACTIMUM 0,5 à 1 %

- ▲ **Respecter les délais avant le travail du sol**
Le glyphosate pénètre dans la plante par absorption foliaire, plus ou moins rapidement selon la physiologie de la plante (annuelle ou vivace).

Dose de spécialité commerciale à base de glyphosate (360 g/l) bien adjuvantée*	Plantes visées
0.5 à 1 l/ha	Graminées au stade de 1 à 3 feuilles Petites dicot au stade jeune Destruction de relevées de faux-semis
1 à 1.5 l/ha	Repousses de céréales à l'automne (tallage) Dicotylédones annuelles avant stade 4 feuilles Colzas 3-4 feuilles.
1.5 à 2 l/ha	Graminées au stade tallage Dicotylédones annuelles développées Colzas 5-10 feuilles Repousses de céréales au printemps (montaison)
2.5 à 3l/ha	Couverts non détruits par le gel Colza, moutarde, pois, sanve, radis (début élongation) Chénopodes, coquelicots (15 cm)
3 à 4 l/ha	Chiendent, chardon, rumex Dicotylédones difficiles : phacélie, renouée des oiseaux, mercuriale, mouron (stade développé), laiterons renouées liserons, vesces.

Désherbage

[Voir bulletin Agrosaoône N°25](#)

Les spécialités type [DEFI](#), [TROOPER](#), [CONSTEL](#), [CARAT](#), [MAMUT](#) peuvent être positionnées à tous les stades : prélevée ou 1 feuille et plus : pas de problèmes de sélectivité.

[FOSBURI](#) est à appliquer à partir du stade 1 feuille (réglementaire), son homologue [BATTLE DELTA](#) est autorisé en prélevée.

Les spécialités [CONSTEL](#), [CARAT](#), [MAMUT](#) et le [chlortoluron](#) sont à éviter sur les zones de captage

Le **désherbage au stade pointant** peut être envisagé mais peut parfois être phytotoxique. Les problèmes de sélectivité sont surtout observés sur grains en surface, mal recouverts.

Voir article ([cliquez](#))

et résultats d'essais Arvalis ([cliquez](#)) sur le positionnement des herbicides



Blé désherbé au stade pointant semé le 20/09





ORGE d'HIVER

Semis

Les semis sont arrêtés par les pluies.

Attention aux pucerons sur semis précoces. Les pucerons sont déjà installés sur cette orge à 2 f à coté d'un maïs récolté en grain. Prévoir un premier « nettoyage » au stade 3 feuilles.



Désherbage

[Voir bulletin Agrosaône N°25](#)

En cas de fortes infestations en vulpins, une stratégie de désherbage avec des herbicides à mode d'action racinaire est indispensable. Les spécialités de rattrapage de printemps type Axial sont inefficaces sur vulpins.

Mettre en œuvre les faux semis sur les zones de captage si problématique graminées.



TRITICALE

Désherbage

[Voir bulletin Agrosaône N°25](#)



Avoine et seigle

Désherbage

[Voir bulletin Agrosaône N°25](#)



FEVEROLE d'Hiver

La féverole peut être semée en remplacement de colza désherbé avec [Colzor trio](#) ou [Axter](#) sans retoucher le sol.

Semis

Semer aux alentours du 25 octobre à une profondeur de 6 cm.

Féverole d'hiver : ayez des plantes levées avant les fortes gelées

- Présente dans une moitié ouest de la France, la féverole d'hiver se sème du 20/10 dans le Nord jusqu'au 20/12 dans le Sud. Les plantes doivent être levées avant les fortes gelées. En semis trop précoces, les féveroles risquent d'être plus sensibles au gel et aux maladies aériennes. Pour limiter ces désagréments, respectez les dates de semis préconisées et choisissez une variété résistante au gel. DIVA, la plus résistante, peut supporter des températures de l'ordre de -12 °C. Il est également nécessaire de semer profond (au moins 8 cm).
- La densité de semis de la féverole d'hiver oscille entre 20-25 graines/m² en sols limoneux et 30 graines/m² en sols argileux ou caillouteux. La dose de semis conseillée est celle permettant d'être à l'optimum économique. Sachant que la féverole d'hiver ramifie, il est inutile de semer plus dense que ce qui est préconisé. Car cela accroît les risques de verse et de maladies foliaires et peut nuire au rendement.

Densités et doses de semis conseillées

	Graines/m ²	kg/ha*
Sols limoneux	20-25	105 à 130
Sols argileux ou caillouteux	30	160

* indicatif pour un poids de mille graines (PMG) de 525 g
Source : ARVALIS - Institut du végétal/Terres Inovia.

Désherbage

Préférer le désherbage de prélevée mais attention en cas de retournement, beaucoup de contraintes pour le choix d'une culture de remplacement.

Si non il est possible de désherber en postlevée, en sortie hiver, avec uniquement [Corum](#) d'homologué.

[Cliquez sur image](#)

Adventices	Produits	Coût indicatif (€/ha)
Renouées des oiseaux, renouées persicaires, éthuses, gaillets	NIRVANA S à 2,5/3 l/ha + CENTIUM 36 CS à 0,15 l/ha CHALLENGE 600 2 l/ha + CENTIUM 36 CS à 0,15 l/ha STALLION Syntec 2 + CHALLENGE 600 1,5 à 2 l/ha	67 à 89
Idem ci-dessus + renouée liserons	CHALLENGE 600 2 l/ha + NIRVANA S 2 l/ha + CENTIUM 36 CS 0,15 l/ha	97-100
Coquelicots, matricaires, véroniques de Perse	CHALLENGE 600 à 3 l/ha + PROWL 400 à 1,5 l/ha	78
Renouées des oiseaux, gaillets, fumeterres, éthuses, coquelicots	CHALLENGE 600 à 2 l/ha + NIRVANA S à 2/3,5 l/ha	70 à 94
Renouées des oiseaux, renouées persicaires, matricaires, crucifères, laiterons, gaillets	CHALLENGE 600 2 l/ha + NIRVANA S 2 l/ha + CENTIUM 36 CS 0,15 l/ha	97-100



Voir le guide de culture de la féverole ([cliquez](#))





METEILS, LUZERNES, COUVERTS ET FOURRAGES

Luzerne

Si vous souhaitez considérer vos luzernes comme SIE en 2020, il faut les désherber cet automne, avant le 31/12/2019.

Un programme du type [Harmony Sx](#) à 25 g/ha fin octobre, début novembre permettra de maîtriser les principales dicotylédones. Si présence de vulpins, un [Kerb Flo](#) à 1.5 l/ha sur sol humide fin novembre pourra être le bienvenu.

Méteils

[Voir bulletin Agrosaône N°25](#)

Les semis ont débuté.

Couverts

3 mélanges de couverts différents



Tournesol en seconde culture derrière orge d'hiver. La récolte est compromise.



REGLEMENTATION ZONE VULNERABLE DU GRAYLOIS

SIE - CIPAN

- Il n'y a pas d'obligation de semer une interculture pour les récoltes postérieures au 10/09
- SIE (Surfaces d'Intérêt Ecologique) : la destruction de ces couverts, à courte durée, peut avoir lieu à partir du 5/10
- Les CIPAN (intercultures longues implantées dans le cadre de la directive Nitrates) peuvent être détruites à partir du 15/10

En zone vulnérable, la destruction chimique des couverts végétaux en interculture et des repousses est interdite, sauf sur les îlots culturaux en techniques culturales simplifiées ou en semis direct. Il est cependant préférable de ne pas les détruire chimiquement. Si vous avez besoin de surfaces pour épandre des effluents en hiver, mieux vaut garder en place les couverts, car l'épandage y est possible tout l'hiver si le couvert n'est pas détruit pendant 20 jours après l'épandage.

Le cahier d'enregistrement devra mentionner la date de récolte du précédent, la date de semis du couvert et la date de destruction.

CALENDRIER D'EPANDAGE

Périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit en hiver dans la zone vulnérable (extrait)



1 cellule représente une quinzaine
 périodes d'interdiction fixées par le programme d'actions
 périodes d'épandage soumises à condition

Calendrier des interdictions en zone vulnérable		Novembre	Décembre	Janvier	Février
Cultures	Types de fertilisant				
Cultures d'automne sauf colza	Fumier compact, compost				
	autres Fumiers				
	Lisier, fiente, boues				
	Engrais minéraux				
colza d'automne	Fumier compact, compost				
	autres Fumiers				
	Lisier, fiente, boues				
	Engrais minéraux				
4 : Les	Fumier compact, compost	a	a	a	a
	autres Fumiers	b	b	b	b
	Lisier, fiente, boues	b	b	b	b
	Engrais minéraux				mais
Culture de Printemps NON précédée de CIPAN ou Dérobée	Fumier compact, compost		5	5	5
	autres Fumiers				
	Lisier, fiente, boues				
	Engrais minéraux				
Maïs non précédé CIPAN ou Dérobée	Lisier, fiente, boues				
Prairies de plus de 6 mois	Fumier compact, compost				
	autres Fumiers				
	Lisier, fiente, boues		3	3	3
	Engrais minéraux				
Autres cultures ⁴ (vergers, pépinières, cultures maraîchères et horticoles...) hors	Fumier compact, compost		4	4	
	autres Fumiers		4	4	
	Lisier, fiente, boues		4	4	
	Engrais minéraux		4	4	
Vignes	Fumier compact, compost				
	autres Fumiers				
	Lisier, fiente, boues				
	Engrais minéraux				

a = L'épandage est possible sur la CIPAN ou la dérobée si elle n'est pas détruite durant au moins 20j après l'épandage
b = les effluents peuvent être épandus durant les 15 jours précédant l'implantation de la CIPAN, sur la CIPAN et jusqu'à 20 jours avant sa destruction. Le total des apports avant et sur CIPAN est limité à 70kg d'azote efficace par hectare.
 3 : L'épandage des effluents peu chargés est autorisé dans cette période dans la limite de 20 kg d'azote efficace/ha sur prairies et 50kg jusqu'au 31 août sur culture.
 interdictions d'épandage des cases hachurées ne s'appliquent pas l'année de plantation d'un verger ou d'une pépinière ornementale, fruitière ou forestière.
 5 : L'épandage, dans le cadre d'un plan d'épandage, de boues de papeteries ayant un C/N supérieur à 30 est autorisé dans ces périodes, sans implantation d'une CIPAN ou d'une culture dérobée, sous réserve que la valeur du rapport C/N n'ait pas été obtenue à la suite de mélange de boues issues de différentes unités de production.



Guide de l'auto-diagnostic des sols : observer pour comprendre ([cliquez](#))

Sommaire	
Liste du matériel	4-5
Période de réalisation	6
Fiche 1. Observation de la surface	7-8
Fiche 2. Test du boudin	9-10
Fiche 3. Test de la bêche	11-12
Fiche 4. Résistance à l'enfoncement	13
Fiche 5. Tenue à l'eau : stabilité structurale	14
Fiche 6. Comptage des vers de terre	15
Fiche 7. Test du slip	16
Fiche 8. Test du carbone labile	17
Fiche 9. Réaction à l'HCl (acide chlorhydrique)	18
Grille de résultats	19-20
Protéger, Nourrir, Accueillir	21-22
Bibliographie	23

- Le vendredi 11 octobre à la ferme du lycée à Port / Saône



GIEE Prairies d'Or



Journée d'information et d'échange sur le thème :

Entretien et pérenniser les haies et les bosquets par l'exploitation

Du produit à l'utilisation.
Le paillage avec de la plaquette bois.
Les arbres fourragers.

VENDREDI 11 Octobre 2019

à PORT SUR SAONE / Ferme du Lycée Agricole, Vesoul Agrocampus

Programme de la journée :

9h30 - 10h00 :	accueil
10h00 - 12h15 :	la haie, le paillage, la réglementation
12h30 - 14h00 :	buffet dînatoire
14h00 - 16h00 :	les arbres fourragers

Contact : GIEE Prairies d'Or : Tél. 06 30 95 66 91 – mail : gieeprairiesdor.noroviebouurg70@orange.fr
Film : https://www.youtube.com/watch?v=IFRp1Gg_hw&feature=youtu.be



S.R.P.M.



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT



- Le jeudi 24 octobre à Saulx



Le GROUPE OPTIPLAINE de SAULX vous invite à la visite des démonstrations le **jeudi 24 octobre matin**

COMMENT CONCILIER préservation de l'environnement, fertilité des sols et autonomie fourragère ?

- 9h 45 - Accueil à 9H45 sur la parcelle du GAEC CHAMPENOUX à **SAULX** [\(cliquez\)](#)

- 11 h00 - Visite de la parcelle du GAEC GRANDMOUGIN à **CREVENEY** [\(cliquez\)](#)

La matinée se clôturera par un pot de l'amitié.



Au programme :
- Visite de couverts relais

- Profil de sol

- Témoignage des agriculteurs du groupe sur la valorisation des méteils, l'autonomie fourragère et la production laitière



Les agriculteurs du groupe
Frédéric BEQUAIN
Romain BRESSON
Marc CHAMPENOUX
Jean Marc COUVET
Damien GRANDMOUGIN
Mickaël MUHLEMATTER

Contact : Emeric COURBET 06-73-40-04-92



9H45 : Parcelle du GAEC CHAMPENOUX

Depuis Saulx, sur la D14 en direction de Mailleroncourt-Charette, 1^{er} chemin à droite, juste après être passé sous la déviation de Saulx
47°42'22.8"N 6°17'15.8"E
47.706333, 6.287722



11H00 : Parcelle GAEC GRANDMOUGIN

Depuis Saulx, sur la D100 en direction de Colombotte, 600 m après être passé sous la voie de chemin de fer
47°40'38.0"N 6°16'22.9"E
47.677222, 6.273028



- Le lundi 2 décembre 2019 de 9h15 à 17h à AUTOREILLE, réservez cette date La chambre d'agriculture de Haute-saône vous invite à sa journée annuelle « Grandes Cultures » Le programme vous parviendra ultérieurement.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

